



PROJET D'ETABLISSEMENT

DE 2013 A 2020

SOMMAIRE

Introduction	2
Description du contexte socio-économique et culturel du territoire	2
Les autres établissements d'enseignement artistiques du pays de Gex	2
Rappel des missions générales de l'établissement	2
Orientations particulières	3
Présentation et analyse de l'existant	4
Etat des lieux	4
public et activités	4
ressources humaines et financières	5
Diagnostic	5
Perspectives	6
Fondements	6
Rayonnement local	6
Missions à créer ou a redéfinir	7
Evolution ou restructuration internes à envisager	7
besoins logistiques	7
Actions et stratégies de mises en œuvre	7
Les dispositifs d'information des publics et des partenaires	8
Les processus d'évaluation de l'action, de ses effets, de l'évolution du territoire par étape permettant les réajustements nécessaires en fin d'exercice	9
Tableau récapitulatif des actions et stratégies à mettre en œuvre	9
Conclusion	9

INTRODUCTION

DESCRIPTION DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE

Le Pays de Gex est un territoire très spécifique en France, enclavé entre la Suisse et le massif du Jura, peu desservi par les transports en communs, dont le dynamisme vient essentiellement du travail des frontaliers : organisations internationales (ONU, OMS, CERN, HCR, ...). Très peu d'entreprises sont implantées localement.

Les villages concernés par notre école - **Chevry, Crozet, Echenevex** - sont en pleine urbanisation mais le développement économique et culturel ne suit pas cette courbe d'expansion.

Depuis toujours, le pays de Gex se repose sur la **proximité de Genève** pour ses propositions culturelles. De part l'ancrage rural des communes, la plupart des villages ont un orchestre d'harmonie propre, qui a généralement donné naissance à de petites écoles de musique associatives. C'est le cas de l'EMCCE, créée au début des années 1990 par la Société Musicale de Chevry Crozet.

Depuis cinquante ans, une nouvelle population migrante, internationale, exprime son désir d'une offre de loisirs, notamment artistiques, de grande qualité. La proximité des offres culturelles genevoises incitent les associations à engager du personnel très qualifié, déjà présents sur le territoire pour leurs études supérieures. Parmi nos professeurs diplômés, six sont issus de la Haute École de Musique de Genève.

LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES DU PAYS DE GEX

Comme c'est le cas pour l'EMCCE, **beaucoup d'écoles associatives sont nées des orchestres d'harmonie locaux**, à la même époque (années 1980) du fait de l'arrivée massive de familles en quête d'activités pédagogiques de qualité pour leurs enfants. Seules quatre écoles se sont ensuite ouvertes aux instruments des autres familles que celles jouées dans les orchestres d'harmonie : la maison de la musique de Divonne-les-Bains (associative), l'école de musique de Gex (associative), l'EMCCE (associative), le conservatoire à Rayonnement Communal de Ferney-Voltaire (établissement public). Il y a onze écoles de musiques sur le territoire, dont deux qui sont des établissements publics (Ferney-Voltaire et Thoiry). L'un d'eux a gardé la tradition d'orchestre d'harmonie (école de musique de Thoiry).

L'EMCCE est en **partenariat avec le conservatoire de Ferney-Voltaire** concernant l'enseignement de certains instruments. Le professeur de harpe est commun aux deux écoles et regroupe ses élèves dans un seul lieu d'enseignement et lors des auditions de classe. Le professeur de flûte traversière est commun à ces deux écoles et également à l'école de musique de Gex et regroupe ses élèves tous les deux ans autour d'un grand projet artistique des « flûtes du Pays de Gex ».

RAPPEL DES MISSIONS GENERALES DE L'ETABLISSEMENT

En prodiguant aux élèves un enseignement rigoureux qui suscite le plaisir de jouer de leur instrument, l'école de musique de Chevry, Crozet, Echenevex a pour mission d'ouvrir la sensibilité musicale de tous les élèves. Elle se doit, en outre, de leur assurer la possibilité de progresser à travers les différents cycles d'éducation musicale. Voici les principales missions de notre établissement :

- **Stimuler la diversité dans l'expression musicale**

L'école de musique encourage d'une part divers modes d'expressions musicales en offrant aux élèves un lieu de pratique dans le cadre d'ateliers collectifs comme l'ensemble de musique de chambre, l'atelier rock ou encore le chœur d'enfant. D'autre part, un grand projet artistique annuel est conçu autour de l'interdisciplinarité. Nous avons pu mêler dernièrement : musique et danses traditionnelles, musique et cirque, musique et cinéma, musique et conte,

musique et théâtre. Par ailleurs, les professeurs se regroupent lors de leurs auditions de classe afin de mêler plusieurs instruments.

- **Participer au développement culturel local**

La collaboration de l'école de musique avec d'autres associations locales (AGITH, La voix du conte, la Tiocanie, le jeune cirque Bulle), certaines institutions publiques et culturelles (école primaire Clément Chazalet à Echenevex, Sainte Marie à Chevry, l'Esplanade du Lac à Divonne) lui permet de s'intégrer dans le tissu socioculturel du pays de Gex et de faire connaître la musique à un public toujours plus large. Plus particulièrement, une collaboration est mise en place avec la Société Musicale de Chevry-Crozet afin de retendre le lien initial entre les deux entités musicales locales. Régulièrement, certains professeurs de l'école de musique interviennent dans les écoles primaires des villages sur des projets ponctuels. Enfin, un projet artistique intercommunal, piloté par l'ADDIM a été mis en place en 2013.

- **Etablir une culture d'école**

Il s'agit pour chaque professeur et chaque membre de l'association d'adhérer à la mission de l'école, de contribuer à l'effort et aux objectifs communs et d'œuvrer pour la cohésion du groupe tout en respectant le règlement de l'école. En outre, la spécificité de notre école, par rapport aux conservatoires, permet une certaine souplesse dans le parcours personnel de chaque élève : chaque enseignant a la possibilité d'adapter les évaluations et auditions aux capacités et rythme de l'apprenant. Chaque élève bénéficie du travail collectif mis en place dans chaque classe : répétitions, rencontres entre élèves, respect des autres, soutien aux débutants, place laissée à l'improvisation,...

ORIENTATIONS PARTICULIERES

L'EMCCE a le désir de favoriser les **pratiques collectives** à travers différents ateliers hebdomadaires (ensemble de musique de chambre, chœur d'enfants, atelier rock) ainsi que de proposer des cours d'**initiation musicale** aux très jeunes enfants (cours d'éveil musical dès 4 ans, d'atelier découverte dès 6 ans).

De plus, les manifestations pluriannuelles permettent de tisser des liens avec les autres acteurs culturels locaux et de relier la pratique musicale à d'**autres disciplines artistiques**:

- Spectacle musique et **conte** avec « La voix du conte » (2009)
- Spectacle musique et **cirque** avec « le cirque Bulle » (2010)
- **Bal folklorique** avec « La Tiocanie » (2011)
- Concerts en partenariat avec la « **Société Musicale de Chevry Crozet** » (à partir de 2011)
- Participation au festival « **Culture et Handicap** » (2012)
- Spectacle intercommunal des « **Flûtes du Pays de Gex** » (2012)
- Spectacle musique et **cinéma** (2012)
- Participation des élèves au **concours de batterie** « le trophée Sonor » (2012)
- **Opéra** pour enfants (2013)
- **Concert cabaret** avec le groupe de chansons françaises « Paris-Pigalle » (2013)

- « D'une perle à l'autre » **Déambulation** des élèves des écoles de musique du Pays de Gex suite à la résidence artistique de la compagnie « la Fanfarine » (2013)

PRESENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT

ETAT DES LIEUX

PUBLIC ET ACTIVITES

Voici la répartition de nos élèves par commune (référence : année scolaire 2012-2013). Les communes en rouge sont les communes partenaires (subventions à hauteur de 50€ par élève, prêts de salles, ménage, chauffage, aide à la publicité et photocopies), celles en vert nous subventionnent régulièrement (à hauteur de 50€ par élève de leur commune), les autres communes n'ont jamais subventionné notre école du fait de la présence sur leur municipalité d'une autre école de musique.

ECHENEVEX	55
CROZET	47
CHEVRY	27
THOIRY	12
CESSY	10
PREVESSIN	8
ST GENIS	8
SEGNY	8
GEX	4
ORNEX	2
SERGY	7
DIVONNE	1
PREGNIN	1
VERSONNEX	1
TOTAL	191

Le public concerné dans notre école est jeune (principalement **des enfants entre 4 et 12ans**), du fait de l'absence d'établissement d'enseignement supérieur à proximité et des contraintes liées aux transports en commun pour les adolescents. Nous constatons par ailleurs une augmentation des demandes d'adultes auxquelles nous répondons favorablement.

Les activités pédagogiques évoluent vers une plus **grande diversité d'instruments** proposés. Nous notons une grande demande en piano qu'il nous faut modérer du fait de la faible intégration possible des pianistes dans les

projets de groupe. Certains professeurs regroupent les élèves en cours collectifs quand cela est possible (rapport d'âge et de niveau) ce qui permet aux parents de partager le prix du cours. Une réflexion sur l'apprentissage de la formation musicale nous a conduits à ouvrir une classe d'enseignement spécifique pour les adolescents débutants. La formation musicale est actuellement obligatoire à partir de 8 ans, et ce durant quatre ans.

Les élèves instrumentistes (exceptés les adultes) reçoivent de manière semestrielle un **bulletin d'évaluation** regroupant les appréciations de chacun de leur professeur, ce qui permet un meilleur suivi pédagogique entre les différents acteurs de l'apprentissage musical (professeurs, élèves, parents d'élèves).

Les **auditions** sont organisées par classe mais aussi par thème comme par exemple l'audition des grands élèves, séparée du spectacle annuel de l'école orienté pour les plus jeunes ; ceci permet de valoriser la place de chacun face à un auditoire attentif. Les professeurs ont eux aussi une scène ouverte dans l'année pour un concert de musique de chambre. Enfin, l'école participe chaque année à la fête de la musique dans une manifestation en plein air suivi d'un buffet festif qui permet aux parents et aux élus de rencontrer les professeurs d'une manière conviviale.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

Notre école compte **quinze professeurs dont une directrice** (pour 11h de travail hebdomadaire). Parmi ces quinze enseignants, sept ont un diplôme pédagogique valant grade master (Certificat d'Aptitude ou Master de Pédagogie), et deux sont titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). Aucun professeur n'est employé à temps complet du fait du faible remplissage de chaque classe. Chaque enseignant est donc amené à se déplacer dans les écoles alentours afin de compléter son poste. Un bureau composé de onze bénévoles assure la gestion de l'association (comptabilité, assurance, relations publiques, subventions, suivi des projets, assemblée générale...).

L'école propose pour les enseignants volontaires des **formations** par le biais de l'ADDIM de l'Ain. Les informations sont données aux professeurs mais peu y participent finalement du fait de l'éloignement géographique (formations à Oyonnax, Bourg-en-Bresse, Péronnas). Les bénévoles ont participé il y a deux ans à une formation proposée par Familles Rurales (notre ancien organisme de gestion de paie). En 2013, l'ADDIM de l'Ain se déplace sur le territoire (formation à Sergy) et deux bénévoles et la directrice participent à cette formation sur la direction bénévole associative dans le domaine artistique.

Nos **ressources** proviennent principalement des adhérents qui s'acquittent de frais d'inscription et de frais de cours pour chaque enseignement. Les municipalités qui nous accueillent nous subventionnent au prorata des élèves de chaque village (50€ par élève jusqu'en 2012, pour certaines municipalités : 60€ par élèves dès 2013). La municipalité d'Echenevex nous prête les locaux de « la Chenaille » pour notre siège administratif et certaines salles d'enseignement, la mairie de Crozet nous prête une salle d'enseignement et la mairie de Chevry nous permet d'utiliser les locaux de l'école primaire Françoise Dolto. Certaines mairies du Pays de Gex subventionnent les élèves adhérents de leur commune à hauteur de 50 à 60 € par année scolaire. Le Conseil Général nous attribue une subvention annuelle de fonctionnement (12000€ en 2012) et une subvention ponctuelle pour le renouvellement de notre parc instrumental.

DIAGNOSTIC

Nous inscrivons chaque année des élèves de plus en plus jeunes. Nos classes d'initiation musicale sont pleines alors que les adolescents sont peu nombreux. La formation musicale commence toujours plus tôt mais **comment faire pour garder les élèves sur le long terme ?**

Le niveau théorique de base n'est pas assez unifié, **les groupes sont hétérogènes** et cela crée des difficultés d'enseignement dans les cours collectifs qui mènent parfois à des abandons.



Les pratiques collectives restent fragiles du fait de la multiplicité des loisirs des enfants et du nombre de déplacements que cela engendre pour les familles sur un territoire relativement vaste.

Discipline	Nombre d'élèves <i>(année scolaire 2012-2013)</i>
Chœur d'enfants	10
Orchestre junior	5
Musique de chambre	0
Atelier Pop Rock	5

Le peu de ressources provenant de l'extérieur nous pousse à imposer aux familles des **tarifs toujours plus élevés** : L'accès à l'enseignement musical reste cher et donc inaccessible pour certains. Ce constat est d'autant plus navrant que l'écart entre les populations socio-économiquement faibles et les plus aisées augmente.

La **politique culturelle et les perspectives de l'école sont peu discutées avec les élus** : l'éducation musicale reste une activité encore peu reconnue. Certaines communes refusent de subventionner des élèves de l'EMCCE venant de leur territoire alors qu'elles ne peuvent assurer au sein de leurs propres écoles l'enseignement de l'instrument choisi (instruments à cordes).

Plus le nombre d'adhérents augmente, plus il est **difficile de trouver des bénévoles** (présidence, trésorerie) du fait de la lourde responsabilité que ces tâches impliquent : ces dernières demandent un temps de travail et une disponibilité non négligeable lorsque l'on exerce une activité professionnelle en parallèle.

La grille de salaire des professeurs est difficilement justifiable par rapport à leur niveau d'étude. Le **peu de reconnaissance** du niveau d'étude et d'engagement des professeurs et la difficulté à se loger dans le Pays de Gex selon ses ressources conduisent à une mauvaise pérennité des classes. Les professeurs sont alors amenés à accepter des emplois plus attractifs dans d'autres régions et à déménager. Les remplaçants sont de fait difficiles à trouver. L'organisation de l'école s'en trouve fragilisée et le travail administratif s'accroît.

L'ancrage de notre école sur trois villages, dont les équipes municipales ont du mal à parler d'une seule voix, multiplie les déplacements pour les élèves comme pour les professeurs et nuit à une bonne cohésion d'école.

PERSPECTIVES

FONDEMENTS

RAYONNEMENT LOCAL

La **Communauté de Communes** est sensible à la vitalité de la musique dans le Pays de Gex et cherche à mutualiser les pratiques et projets. En 2013, le travail proposé par la compagnie en résidence s'adapte à chaque structure et se déplace sur les lieux d'enseignement. Nous trouvons la démarche de la Communauté de Communes porteuse et intéressante. Certains de ses projets faciliteraient le travail des bénévoles et l'harmonisation entre les professeurs des écoles du Pays de Gex : gestion des paies et secrétariat communs en réflexion pour 2015.

MISSIONS A CREER OU A REDEFINIR

L'école se fixe pour projet de réaffirmer une **cohésion pédagogique** autour de la direction en valorisant le projet d'établissement. Une réunion pédagogique supplémentaire (2 réunions annuelles jusqu'en 2012) semble nécessaire pour garder le suivi des projets et des élèves avec les professeurs.

Sans perdre la liberté qui est l'atout de l'associatif, le bureau se pose la question de comment engager une concertation avec les municipalités sur la place de notre école dans le tissu social. Suite aux annonces des modifications des calendriers scolaires pour la rentrée 2014, notre association a déjà entamé à une réflexion interne et à une concertation avec les communes et les écoles maternelle et primaire pour participer à la réorganisation du temps périscolaire.

EVOLUTION OU RESTRUCTURATION INTERNES A ENVISAGER

Le nombre de professeurs et d'élèves augmentant, la charge de travail des bénévoles devient de plus en plus lourde et spécialisée et la direction n'a pas assez d'heures pour, au-delà du travail nécessaire, pérenniser les projets d'école et les partenariats (ce qui demande une énergie et une motivation non quantifiable). Le bureau est prêt à s'engager sur une réflexion avec la Communauté de Communes et les autres écoles du Pays de Gex.

BESOINS LOGISTIQUES

Le nombre d'élèves augmentant, les besoins en locaux et en instruments augmentent. Les communes répondent à nos besoins pour l'instant mais nous sommes inquiets pour l'avenir : les villages sont en pleine expansion et la réforme des rythmes scolaires va modifier la répartition des locaux municipaux disponibles. De plus, afin de favoriser l'accès à certaines disciplines sur chacune des 3 communes, une salle dédiée uniquement à l'école de musique sur chaque village semblerait nécessaire afin d'y entreposer le matériel musical (piano, percussions,...).

ACTIONS ET STRATEGIES DE MISES EN ŒUVRE

Les parents d'élèves inscrivent leurs enfants de plus en plus jeunes. Or, il manque un pont entre les 2 années d'éveil musical (pour les enfants de 4 et 5 ans) et l'âge où l'on peut démarrer la formation musicale. En effet, nous avons fait le choix pédagogique en concertation avec les enseignants de l'école primaire, de ne pas superposer l'enseignement de la lecture et de la théorie musicale aux âges de 6 et 7 ans. Nous envisageons une année de transition entre l'éveil musical et le choix de l'instrument : un **parcours trimestriel autour des principales familles d'instruments**, par groupe de 6 élèves, permettrait un choix plus motivé de l'instrument, une cohésion renforcée de l'école, et une perspective plus concrète des années d'initiation musicale. Le parcours musical s'en trouverait vivifié auprès des enfants et des parents, et cela permettrait d'éviter les abandons par essoufflement et la reconnaissance d'instruments moins connus.

Afin de favoriser la participation aux **pratiques collectives** pour un plus grand nombre d'élèves, il paraît intéressant de placer ces cours autour des heures de formation musicale. Cela permet de limiter les déplacements et l'émiettement horaire. Notre public de jeunes enfants étant très engagé dans les activités hivernales (ski), il nous paraît judicieux de prendre en compte cette particularité géographique en créant un module particulier « musique et ski ». Le principe serait une pause de l'atelier collectif pendant le deuxième trimestre (de janvier à mars).

Notre **public d'adolescents** travaille sur un rythme différent des plus jeunes enfants, cela est dû aux transports scolaires pour se rendre dans les collèges et lycées. Nous pourrions mettre en place des formations plus ponctuelles sous la forme de stages par exemple, sur les périodes de vacances scolaire, afin de les réunir autour de thèmes musicaux fédérateurs (jazz manouche, folk, etc.) Cela permettrait d'élargir les horizons musicaux et de faire appel ponctuellement à des intervenants spécialisés mais venant de loin (exemple : Accords Musique à Bourg en Bresse).

La **réforme des rythmes scolaires** sera mise en place dans nos communes en septembre 2014 ce qui nous laisse une année de réflexion et de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Nous pensons avoir un rôle à jouer dans cette nouvelle articulation du temps scolaire et périscolaire en proposant des activités culturelles et artistiques qui développent la curiosité intellectuelle des enfants et renforcent leur plaisir d'apprendre à l'école. Dans un premier temps, le bureau, la direction et les professeurs de l'école de musique ont exploré le champ des possibles, les exigences et les limites qui encadreraient de telles activités. Cela nous permet dans un deuxième temps de participer aux concertations avec les municipalités et les équipes enseignantes de manière constructive.. Voici les questions qui s'imposent :

- Comment engager une éducation musicale de qualité sur un public scolaire ? pour les professeurs de musique, il faudra définir des objectifs adaptés (pédagogie de groupe, compétences visées différentes, prise en compte des projets d'établissement, prise en compte des enfants à besoins spécifiques,...)
- Quelles formations continues proposer aux professeurs de musique pour leur permettre de développer ces nouvelles compétences dont ils auront besoin ?
- Quels moyens logistiques (locaux, instruments,...) seront mis à la disposition des associations locales ? Dans le cas de l'école de musique, comment envisager une augmentation du parc instrumental avec un budget spécifique pour les écoles ?
- Comment inscrire légalement ce partenariat dans le cadre d'une association loi 1901 (responsabilité, pouvoir décisionnel, représentation des adhérents,...) ?
- Comment gérer le surplus de travail induit par cette orientation supplémentaire des missions de l'école de musique ?

L'état actuel des réflexions sur notre territoire n'est pas assez abouti pour nous donner des éléments de réponses à ces questions, mais nous pouvons d'ores et déjà avancer quelques propositions pédagogiques qui ont l'aval de notre école :

- Certains professeurs de l'école de musique se sont déjà proposés pour intervenir dans le cadre périscolaire. Le bureau et la direction ont déjà engagé des discussions au niveau local.
- Il paraît envisageable de proposer des ateliers collectifs (maximum 15 enfants par cycle) sur des thèmes tels que : pratique chorale, pratique rythmique, éducation musicale (écoutes et développement de l'esprit critique), fabrication d'instruments, découverte de la musique d'ensemble (orchestre à l'école),...
- Dans la lignée de ce que la Communauté de Communes organise pour les écoles de musique cette année 2013, il nous paraît possible de participer à des projets intercommunaux en lien avec des compagnies artistiques en résidence.

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION DES PUBLICS ET DES PARTENAIRES

Des correspondants de la presse locale sont présents à chaque manifestation et nous apparaissent régulièrement dans les journaux municipaux. De plus, notre site internet est régulièrement mis à jour et suffisamment bien référencé et visible.

Nous travaillerons à une amélioration de la communication avec les mairies : partage des locaux avec les autres associations et les écoles, versement des subventions annuelles, présence des élus aux manifestations de l'école de musique,...



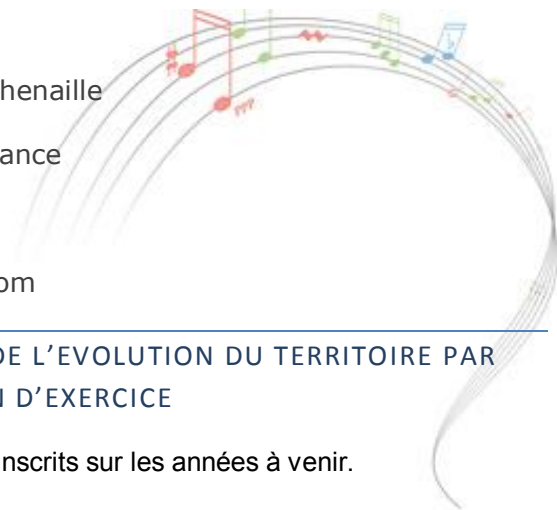
Ecole de Musique de Chevry-Crozet-Echenevex

192 route de la Vie Chenaille

01170 Echenevex, France

06 20 83 24 84

emcce.asso@gmail.com



LES PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ACTION, DE SES EFFETS, DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE PAR ÉTAPE PERMETTANT LES REAJUSTEMENTS NECESSAIRES EN FIN D'EXERCICE

Les nouvelles propositions pédagogiques seront évaluées au nombre d'inscrits sur les années à venir.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS ET STRATEGIES A METTRE EN ŒUVRE

Voir tableau annexe.

CONCLUSION

Le présent projet d'établissement définit les orientations artistiques et les spécificités pédagogiques de notre école de musique. Même si le bureau se réserve le droit de le modifier, il sera un document fédérateur interne et externe, et un cadre de travail pour les salariés de l'association. Il pourra être présenté lors de nos recherches de financement et servira de ligne directrice pour l'évolution de notre école de musique.